

Critères sport-études 2024-2025

Admission en classe spéciale du gymnase

Disciplines		
Athlétisme	Aviron	Badminton
Cyclisme	Equitation	Escalade
Escrime	Football féminin	Freestyle ski / snowboard
Golf	Gymnastique artistique féminine	Gymnastique artistique masculine
Gymnastique rythmique	Judo	Natation
Natation artistique	Patinage	Plongeon
Saut à ski / combiné nordique	Ski alpin	Ski de fond / biathlon
Taekwondo	Tennis	Tennis de table
Tir à l'arc	Trampoline	Triathlon
Unihockey	Voile	Volleyball
Water-polo		

Mise à jour : 03.07.2024 – FE/tf

Admission en classe spéciale du gymnase

ATHLETISME

Mise à jour : Août 2021

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou

obtenir la limite de Swiss Athletics talents pour le Cadre Régional Romand

ou

appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle** (relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics

et

obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA et des conseils des entraîneurs du Centre National de Performance (CNP) Romandie.

Les athlètes s'engagent à participer aux entraînements du Cadre Régional Romand mis en place par le CNP Romandie.

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise d'athlétisme (ACVA) (www.athlevaud.ch) ou du CNP Romandie et du club.

Annuaire de Swiss Athletics (www.swiss-athletics.ch)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

AVIRON

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale

ou

participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6)

et

participer aux détections de Swiss Rowing (tests PISTE)

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de la Fédération suisse des sociétés d'aviron (www.swissrowing.ch), de l'Association romande d'aviron (ARA) (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

BADMINTON

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
aux cadres vaudois Elites ou A

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Badminton (SB) (www.swiss-badminton.ch) ou de l'Association vaudoise de badminton (AVB) (www.badmintonvd.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Badminton ou de l'AVB

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

CYCLISME

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Pour les catégories (BMX / pumptrack / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT / DH) :
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand
ou
figurer au classement national de sa spécialité

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de SWISS CYCLING (www.swiss-cycling.ch) ou de l'Association cycliste cantonale vaudoise (ACCV) (www.accv.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

EQUITATION

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à un cadre national de la relève ou à un cadre régional de la relève
ou

être titulaire d'une licence régionale ou nationale et être classé selon le classement de la Fédération suisse des sports équestres (ranking disponible sur www.fnch.ch), dans les :

- premiers 15 % en saut
- premiers 20 % en dressage
- premiers 30 % en concours complet

Le classement pris en compte pour ces pourcentages doit comprendre (critères cumulatifs) :

- les cavaliers de la Suisse entière
- les cavaliers de l'année de naissance du jeune sportif ainsi que ceux de l'année suivante uniquement
- les résultats du 1er janvier 2023 jusqu'au délai de dépôt de la demande

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) (www.fnch.ch) ou de l'Association vaudoise des sociétés hippiques (AVSH) (www.avsh.ch) et du club, copie de la licence

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

ESCALADE

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national
ou
appartenir à un cadre régional

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Climbing pour le cadre national
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive
Attestation du centre régional d'escalade sportive Romandie Central ou d'un autre cadre régional
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive/centres-regionaux/

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

ESCRIME

Mise à jour : Août 2008

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national ou au cadre régional
ou

avoir obtenu dans les deux dernières années une place dans les trois premiers du circuit national "Jeunesse"

et

obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de SWISS FENCING (www.swiss-fencing.ch) ou de la Fédération vaudoise d'escrime (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

FOOTBALL FEMININ

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
jouer avec LS Vaud Foot SA en M16
ou
jouer avec Yverdon Sport SA M18 ou M20
ou
jouer en AWSL (ex LNA), en LNB ou en 1re ligue
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de l'Association suisse de football (ASF) (www.football.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) (www.football.ch/ACVF) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

FREESTYLE SKI / SNOWBOARD

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de la Swiss-Snowboard (www.swiss-ski.ch/snowboard/) ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

GOLF

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au National Team Girls/Boys
ou
appartenir au cadre régional (U14/U16)

Avoir un niveau similaire à celui de la carte Swiss Olympic qui sera confirmé par une attestation de Swiss Golf

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss Golf (www.swissgolf.ch)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre d'Entraînement Cantonal de GymVaud

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou

participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

JUDO

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Être membre de l'équipe nationale ou appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)
ou

être membre du groupe restreint du Centre régional de performance romand (CRPR)

ou

participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef

ou

être membre actif du cadre cantonal vaudois et obtenir un préavis favorable de l'entraîneur de ce cadre

ou

avoir appartenu au cadre vaudois (écoliers) et obtenir un préavis favorable de ce cadre

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de l'Association vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ) (www.judo-vaud.ch) ou de la Fédération suisse de judo et ju-jitsu (<https://svj.ch/fr>) ou du Centre régional de performance romand (CRPR)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

NATATION

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
appartenir au cadre romand
et
posséder une Swiss Olympic Talent Card nationale ou régionale

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de l'Association des clubs de la Région Suisse Romande (Association RSR) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

NATATION ARTISTIQUE

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale

ou

appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de Swiss Aquatics Swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card (N ou R)

ou

appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Aquatics (www.swiss-aquatics.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

PATINAGE

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Participer aux tests PISTE de Swiss Ice Skating et obtenir une Swiss Olympic Talent Card nationale ou régionale

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation du club et de l'ARP
Photocopies des licences de Swiss ice skating (www.swissiceskating.ch/fr) et de l'Association romande de patinage (ARP) (www.patinageromand.ch) et copie de la carte de Swiss Olympic

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

PLONGEON

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Aquatics (www.swiss-aquatics.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

SAUT A SKI / COMBINE NORDIQUE

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/saut-a-ski), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

SKI ALPIN

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale

ou

au cadre du Centre national de performance NLZ-Ouest de Brigue

ou

à une sélection " cadres romands A ou B "

ou

à la structure juniors de ski-romand.ch

ou

obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch) ou de ski-romand.ch (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

SKI DE FOND / BIATHLON

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/biathlon), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TAEKWONDO

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale

ou

avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale

ou

par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Taekwondo (www.taekwondo.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TENNIS

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national

ou

au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)

ou

avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles
2007	N4 / N4
2008	R1 / R1
2009	R2 / R2
2010	R3 / R2
2011	R3 / R3

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Tennis (AST) (www.swisstennis.ch) ou de l'Association Vaud Tennis (www.vaud-tennis.ch) (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TENNIS DE TABLE

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

Année	Garçons / Filles (classement filles)
2007	B12 / C8
2008	C10 / C7
2009	C8 / D5
2010	D5 / D4
2011	D4 / D3

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss table tennis (STT) (www.swisstabletennis.ch) et l'Association Vaud-Valais-Fribourg de tennis de table (AVVF) (www.avvf.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TIR A L'ARC

Mise à jour : Octobre 2016

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national de SwissArchery
ou
appartenir au cadre régional de SwissArchery

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de la commission sportive de SwissArcheryAssociation (www.swissarchery.org), de l'Association vaudoise de tir à l'arc (AVTA) (www.avta-archery.com) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TRAMPOLINE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TRIATHLON

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national de la relève
ou
appartenir au cadre régional (sélection romande)

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss Triathlon (www.swisstriathlon.ch) (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

UNIHOKEY

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Faire partie d'une sélection nationale (U17 ou U19) ou de son cadre élargi
ou

faire partie ou avoir fait partie de la sélection Léman M15 et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale

ou

faire partie d'une équipe de Ligue nationale A ou B (M16 ou M18) et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale

ou

être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP) et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de swiss unihockey (www.swissunihockey.ch) (équipe nationale) ou de Vaud Unihockey (www.vaud-unihockey.ch) pour le Centre régional de performance, la section Sport-études Unihockey ainsi que les sélections régionales Léman.

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

VOILE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national ou à une "classe" soutenue au plan national par Swiss Sailing
et
se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde
et
obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de la Fédération suisse de voile (Swiss Sailing) (www.swiss-sailing.ch) ou de l'Association des clubs de voile lémaniques (ACVL) (www.acvl.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

VOLLEYBALL

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à la sélection nationale ou à un cadre de perspective
ou

être intégré dans une équipe évoluant en Ligue Nationale (A, B ou 1re ligue)

ou

être intégré dans un Centre National d'Entraînement (CNE) ou dans un Groupe d'Entraînement Régional (GER) agréé par Swiss Volley

et

être en possession d'une Swiss Olympic Talent Card

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation du responsable technique de Swiss Volley Région Vaud (SVRV) (www.srvv.ch) et du club

Remarques Le candidat doit prendre connaissance des conditions de participation au Centre régional d'entraînement (ou Groupe d'entraînement régional) sur www.srvv.ch, rubrique « Relève »

Admission en classe spéciale du gymnase

WATER POLO

Mise à jour : Octobre 2024

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection romande ou nationale
ou

au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national

ou

aux championnats de ligue nationale A ou B

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Aquatics (www.swiss-aquatics.ch) (sélections) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques
